

ment surchauffé que de nouveaux excitants travaillent sans relâche. Le seul symptôme favorable qui puisse rassurer le pays contre ces douloureuses convulsions d'un parti qui agonise, est le chiffre chaque jour plus réduit de son contingent militant.

La droite n'est évidemment pas la majorité; deux fois en moins de huit jours elle s'est laissée surprendre; 56 voix samedi, 118 hier se sont détachées d'elle, et ces sages défections ne pourront que s'accroître à mesure que ses entreprises deviendront plus hasardeuses. Nous souhaitons sincèrement pour la droite que ces défections soient assez nombreuses et qu'elles isolent assez les meneurs pour lui épargner, quand l'heure sera venue, les remords de l'impénitence finale.

La France examine la situation nouvelle que la retraite de M. Grévy crée à tout le monde et les conséquences qui en découlent.

Le fait est de la plus haute gravité; il surpasse en importance tous les événements de politique intérieure de ces derniers mois. La démission de M. Grévy domine et maintient, dans les conditions que chacun peut constater et apprécier, c'est le dernier feuillet du pacte de Bordeaux déchiré; c'est la période militante succédant à une trêve qui, quoique mal observée, n'en conservait pas moins une certaine influence pratique; c'est tout ce qui constituait le rôle, le mandat, l'œuvre de cette Assemblée, touchant à son terme; c'est l'Assemblée elle-même livrée à toutes les convulsions intestines qui marquent la fin d'un pouvoir politique.

M. Grévy était son président naturel, et, en quelque sorte, obligé. Il répondait à une situation consentie par tous au début. La Chambre peut se donner d'autres présidents, mais M. Grévy ne sera pas remplacé.

Telle est, au point de vue général, la grave signification de l'événement qui s'est consommé dans la séance d'hier. A un point de vue plus restreint, mais important encore, M. Grévy, descendant du fauteuil, c'est l'homme le plus estimé de la gauche, affilié de l'obligation de neutralité que lui imposait son mandat présidentiel et rendu à sa complète liberté d'action politique. C'est pas la droite non plus qui bénéficiera de ce résultat.

La Correspondance républicaine insiste également sur ce fait qu'en descendant du fauteuil de la présidence, M. Grévy reprend une liberté d'action dont la droite n'aurait certes point à se féliciter.

M. Grévy est las de rester en dehors des débats graves auxquels nous assistons. Pour assurer le calme, la sagesse de l'Assemblée jusqu'à la libération du territoire, il a pu faire le sacrifice, mais aujourd'hui que la lutte entre les réactionnaires et les républicains touche à sa phase décisive, M. Grévy veut consacrer toute l'autorité de son éloquente parole et de son caractère à défendre les intérêts de la patrie et de la République.

C'est là un grand et noble but, et nous comprenons la résolution de M. Grévy. La droite s'est montrée, comme toujours, d'une rare habileté; la gauche manquant de chef capable de rallier tous les groupes républicains sans en effrayer aucun, elle lui en donne un.

Il ne nous reste qu'à le remercier.

L'Opinion nationale approuve la détermination de M. Grévy, « qui ne pouvait faire un pas de plus sans compromettre sa dignité, sans engager sa foi républicaine ». Du reste, l'Opinion admet que M. Thiers et les membres du gouvernement ne sauraient voir « sans regret, sans inquiétude, sans crainte, sans produire dans les circonstances actuelles les vacances de la présidence de l'Assemblée ».

La droite de M. Grévy, le caractère de ses convictions ne lui permettant pas de se pencher plus loin les concessions envers la fraction monarchique de l'Assemblée.

La retraite est un gros embarras pour cette majorité impuissante, qui ne peut pas lui trouver un remplaçant au fauteuil qu'elle ne peut trouver un candidat sérieux pour le trône qu'elle voudrait relever. Mais cette retraite crée un souci plus grave au gouvernement, dont la politique oscillante va plus qu'jamais se trouver entraînée par la droite dans la voie des aventures.

Une seule feuille à notre connaissance cherche à atténuer l'incident de la démission de M. Grévy; c'est le Journal de Paris. L'organe orléaniste s'efforce « de faire la part pour tout le monde des entraînements et des négligences qui peuvent se produire dans la chaleur des débats », mais on même temps il prend les conservateurs sous sa protection et relève certaines accusations injustes, dit-il, et inexécutes dont ils sont l'objet.

Non! il n'est pas vrai que les conservateurs aient rien à se reprocher dans toute cette affaire, de quelque manière qu'on la juge.

Le Journal de Paris développe ensuite cette idée en un long plaidoyer et conclut de la façon suivante :

La question reste donc en suspens, mais en très-bonne voie. Ou bien, contre l'attente générale, M. Grévy reviendra demain sur sa décision, et nous serons des premiers à nous en féliciter. Ou il persistera, comme c'est probable, et alors le centre gauche conservateur, qui a tenu à apporter aujourd'hui à M. Grévy un dernier vote de regret sympathique, s'entendra évidemment avec les autres conservateurs.

La droite et le centre droit sont-ils d'accord dans toute cette affaire? Cela est assez peu probable. L'Union incline à penser que tout ne lui est pas connu « sur les causes d'une si furieuse tempête » et elle ne comprend pas qu'on affecte d'accuser la droite « surtout en regard de la candidature de M. Buffet ». Paut-il voir dans ces paroles une dernière insinuation à l'adresse du centre droit?

La Liberté commence « à ne plus rien comprendre à la conduite de la droite » et l'accuse d'avoir complètement embrouillé une situation déjà fort délicate. Ce journal aurait préféré que M. Grévy retirât sa démission, mais elle n'aurait pas osé le lui conseiller.

La Presse et le Français font assez piteuse figure. La Presse est d'avis que la séance d'hier « a été mauvaise pour tous ». Quant au Français, il se tire d'affaire en lançant un trait à M. Barodet. Après avoir affirmé qu'il n'a pas dépendu de la majorité de « prévenir l'éclat de cette intrigue », il ajoute : « Une seule chose pourra nous consoler de la retraite de M. Grévy, ce sera la chute de M. Barodet ».

NOUVELLES ET BRUITS

Le général du Temple, raconte Paris-Journal, causait l'autre jour de M. Thiers avec un de ses collaborateurs politiques, et naturellement le président de la République n'était pas couvert de fleurs.

Pourtant, disait l'interlocuteur du général, vous ne contesterez pas à M. Thiers une prodigieuse habileté. Depuis deux ans, il a su maintenir en parfait équilibre les deux plateaux de la balance.

Mais, riposta l'irascible général, cela s'appelle un filon.

En journal consciencieux, l'Événement, en des désordres provoqués à l'Assemblée par le mot « bagage », a fait une étude approfondie sur le vrai sens de ce mot.

Voici le résultat de ces recherches :

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE. — Bagage se dit d'un figuré : Cet auteur n'a qu'un mince bagage.

DICTIONNAIRE DE LITTÉRATURE. — Le bagage de cet auteur n'est pas lourd, il a peu écrit.

DICTIONNAIRE LAROUSSE. — Pas analysé : Bagage littéraire = bagage académique.

BALZAC (Père Goriot). — Deux poèmes, une nouvelle, une description formaient tout le bagage littéraire de ce défunt.

MATHIEU DE DOMBASLE. — Ce que les jeunes filles peuvent apprendre dans un pensionnat, forme toujours un bagage fort léger.

MONSIEUR DUTANLOUP (!!!). — Vous irez au ciel avec un BAGAGE de bonnes œuvres.

CATHÉDRISME DU POISSARD. — Ne s'y trouve pas...

M. Thiers est encore venu à Paris mercredi, et a été faire une visite à l'hôtel Drouot. On voit que le président de la République est singulièrement amateur de tableaux.

Une petite anecdote à ce sujet que raconte Paris-Journal :

M. Thiers a, dans sa collection, une toute petite croûte de vingt centimètres carrés, qui vaut 20 fr., cadre compris, et qui a payé 8,000 fr.

M. Thiers l'a achetée, en 1854, pour un Ruyssad. C'est un des remords de sa vie.

Malgré son désespoir, il n'a pas voulu se séparer du pseudo-Ruyssad. Quand il est tenté de payer une œuvre d'art trop cher, il le regarde et s'abstient.

L'affaire du duel entre M. Ritter et M. Appleton s'est terminée mercredi devant la cour d'assises de la Mayenne.

La foule était encore plus nombreuse qu'à la première audience. Le ministère public a abandonné l'accusation à l'égard de MM. le comte de Chamisso, le baron de Roquefeuille et Carré-Kerisouët.

M. le procureur de la république Charil de Ruyllé a soutenu l'accusation en ce qui concerne le principal prévenu.

M. Lachaud a ensuite présenté la défense de M. Ritter.

Le jury ayant rendu un verdict négatif, le président a ordonné la mise en liberté des quatre accusés, et la cour a condamné M. Ritter aux frais du procès pour tous dommages-intérêts.

Sommes-nous en temps de révolution?

Tel est le problème assez curieux que le tribunal civil de la Seine avait à résoudre hier dans les circonstances que voici :

M. Kramer, bijoutier, a, le 17 avril 1868, fourni à M. Desmarest de Vaucrose les diamants énumérés dans la facture suivante :

« Livré à M. Desmarest de Vaucrose : une paire de boutons brillants, deux brillants, net, 11,000 fr. Je m'engage à reprendre ces boutons avec une perte de 500 fr. sauf en temps de révolution. Signé : Kramer. »

M. Desmarest de Vaucrose a demandé en 1872 à M. Kramer de vouloir bien reprendre les brillants qu'il lui avait vendus en 1869.

Refus du bijoutier, et de la procès, dans lequel le tribunal a jugé que l'engagement du bijoutier n'était point illimité, et qu'une révolution étant survenue depuis la livraison, il y avait lieu de débouter la demanderesse.

Donc nous sommes en temps de révolution. Ainsi le veut le tribunal civil de la Seine.

L'escroquerie continue à se pratiquer sur une grande échelle.

Il y a quelques jours, plusieurs maisons de banque de Paris étaient avisées par lettres de la maison Sal Oppenheim et Comp., de Cologne, de traites tirées à vue au nom de Van Rhaaden.

Le 31 mars, un jeune homme élégant, âgé de vingt-cinq ans environ, ayant l'accent et le type tudesques, se présentait chez M. Keller, banquier, boulevard Poissonnière, et touchait un a-compte de 20,000 fr. sur une traite de 50,000 fr.

On s'aperçut, après son départ, que la lettre d'avis n'était pas rédigée d'après la formule usitée.

On télégraphia à Cologne, et l'on reçut pour réponse que la traite était fautive.

En sortant de chez M. Keller, le jeune homme élégant se rendit au Comptoir d'escompte, où il touchait 75,000 fr. sur une traite de 100,000 fr., ensuite chez M. de Rothschild, où on lui versait le montant d'une traite de 50,000 fr.

Stétié présenté chez M. Fould avec une traite de 100,000 fr., on lui fit remarquer que la lettre d'avis était datée du 30 mars; le 30 était un dimanche, et il y avait probablement erreur, puisque ce jour-là les bureaux sont fermés.

Cet individu dit au banquier qu'il attendait au lendemain pour lui donner le temps de se renseigner.

On dit qu'il a été arrêté porteur des 145,000 fr. escroqués.

L'émotion causée par le naufrage du Northfleet est à peine calmée que la nouvelle d'un nouveau désastre vient de nous parvenir. Cinq cent soixante personnes englouties, quatre cent quinze sauvées : voilà de quoi causer une profonde impression même sur les esprits les plus froids.

C'est dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril que l'Atlantide a touché sur des rochers près d'Halifax, New Brunswick, sur les côtes du Canada. Le port d'Halifax, dans lequel le steamer cherchait à entrer, n'est pas une escale habituelle de la ligne à qui appartient le navire; c'est le mauvais temps qui, ayant écarté le steamer de sa route, le contraignait à s'y ravitailler de charbon.

L'Atlantide était un magnifique navire de 5,000 tonneaux, de construction anglaise; il est sorti des chantiers de Belfast, en Irlande. Il y avait deux cents hommes d'équipage.

Les nombreux voyageurs, passagers et équipage, s'élevaient à environ neuf cent soixante-quinze.

Le malheur a eu lieu à deux heures du matin. La plupart des voyageurs ont été surpris au milieu de leur sommeil; le navire a coulé presque instantanément, et le plus grand nombre ont été submergés avant d'avoir pu se rendre compte du terrible accident qui venait de se produire. A l'endroit où le naufrage a eu lieu, les eaux sont, paraît-il, très-profondes.

Les conditions dans lesquelles ce sinistre s'est produit expliquent pourquoi l'équipage presque seul, occupé aux manœuvres, pendant le sommeil des passagers, a pu échapper à cette mort horrible.

Sur les neuf cent soixante-quinze personnes qui se trouvaient à bord, quatre cent quinze ont été sauvées par un yacht. Tout le reste a péri.

Parmi les personnes qui ont échappé à la mort, on cite la plupart des matelots, le capitaine, le troisième et le quatrième officier, et le médecin.

La saison de l'équinoxe étant peu favorable aux traversées, les voyageurs de luxe, si l'on peut employer cette expression, voyagent peu dans ce moment. Aussi n'y avait-il à bord que trente passagers de première classe. Presque tous ont disparu.

On n'a sauvé, dit-on, ni une femme ni un enfant. Une femme, entre autres, est morte de froid dans le grément où elle s'était réfugiée.

L'agent comptable du bâtiment est au nombre des morts.

On signale un passager français, M. Jugla, fils d'un grand négociant de Paris, voyageant pour les intérêts de sa maison. Notre compatriote a échappé au naufrage.

La Liberté rapporte une singulière histoire qui agite le Maroc.

Le shérif de Guazan est une sorte de personnage sacré pour les habitants de la côte

barbaresque. Civillement, il est soumis à l'empereur du Maroc; religieusement, il possède un prestige infiniment supérieur. A cette quasi-divinité, il joint l'éclat de ses immenses richesses.

Ce shérif s'est épris d'une demoiselle anglaise, miss Keane, et l'a épousée, non pas, s'il vous plaît, à la mode musulmane. La jeune dame n'a pas mis le pied dans le harem. Elle vit à l'euro-péenne, prend son thé à cinq heures, et se promène à cheval avec son époux, le visage découvert, absolument comme à Rotterdam.

Les lions musulmans sont furieux, et les plus favorables au shérif se contentent de dire qu'il a momentanément perdu la raison. L'empereur du Maroc lui a fait signifier qu'il est à l'intérieur son épouse dans le harem, sous peine de voir ses biens confisqués.

Le pauvre shérif, qui est encore sous le charme, s'est réfugié à Tanger, et devinez où il est allé abriter sa lune de miel, si menacée? Chez le ministre anglais, allez-vous dire, chez le compatriote de la belle miss Keane. Point : chez le ministre de France, M. Tissot.

On ajoute que les musulmans algériens sont prêts à faire de grands sacrifices pour s'assurer la possession de ce fétiche vivant qu'ils appellent le shérif de Guazan. Familiarisés par la sujétion avec les idées européennes, ils ne sont nullement choqués de voir le shérif invoquer notre drapeau comme une sauvegarde.

Nos vainqueurs, d'après le correspondant berlinois du Moniteur universel :

Dans le cours de cette semaine, M. de Bismarck donnait un dîner parlementaire. Après le repas, la princesse offrit des cigares; le prince alluma sa grande pipe d'étudiant, et, mis en belle humeur par les fumées du champagne et les flatteries de ses hôtes, il se mit à narrer diverses anecdotes de la campagne de France.

Il raconta comment, arrivé à Ferrières, chez M. de Rothschild, il trouva un maître d'hôtel fort bourru, qui, à toutes ses demandes, répondait :

« Nous n'avons rien à boire, rien à manger, enfin rien. »

Le prince, examinant de près son homme, reconnut un enfant de la ville ci-devant libre de Francfort.

« Savez-vous, lui dit-il, ce que c'est qu'une boîte à paille ? »

Le Francfortois prit un air ahuri.

« Savez-vous d'un Allemand on attache les récalcitrants à une boîte de paille, qu'on les suspend haut et court et... le reste va de soi ? »

Le maître d'hôtel de M. de Rothschild se hâta de servir au terrible prussien toutes les provisions du garde-manger; et M. de Bismarck prend un plaisir infini à raconter cet exploit.

Un voyageur parcourant les côtes de l'Océan Pacifique, a constaté à Cobija, le seul port de la Bolivie, la présence d'une garnison qui se composait de trente et quatre cents soldats, et ayant à leur tête plus de quatre cents généraux et officiers de tous grades.

Il est vrai qu'il suffit d'un « pronunciamiento » pour passer général dans ce pays-là, et il y en a un tous les mois.

Le sublime de tout ce militarisme de fantaisie paraît avoir été atteint par une ordonnance de Santa Anna, pendant sa dictature au Mexique.

Elle était ainsi conçue :

« Nul ne pourra être nommé général s'il n'est pas militaire. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 3 avril 1873.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL, VICE-PRÉSIDENT.

A 2 heures 3/4, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté sans observation.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des projets de loi relatifs à l'organisation municipale de Lyon.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

M. le Président a M. Le Royer.

sion, admettre comme constants les faits allégués par l'honorable M. de Meaux, et cela posé, il entend de demander que ces faits aient été constatés par la gravité pour motiver la suppression de la mairie centrale.

Au reste, l'orateur revient sur ce point le témoignage de M. Pascal, ancien préfet du Rhône, lequel s'est prononcé formellement contre cette suppression. M. Pascal disait même en cette occasion que si la mairie centrale était entre les mains de M. Le Royer, il n'y aurait rien à objecter contre l'institution de la mairie centrale.

L'orateur émet, à ce propos, l'avis que si l'honorable baron Chaurand était appelé à la mairie centrale, il cesserait d'être l'ennemi de cette institution. (Rires ironiques à gauche.)

« Je n'ambitionne pas cet honneur, s'écrit M. Chaurand de sa place. »

Cela fait honneur à votre modestie, réplique M. Le Royer.

L'orateur poursuit en examinant les détails de la situation de Lyon, notamment en ce qui concerne la sécurité publique et les conditions de l'enseignement.

De cet examen, l'orateur conclut que pas n'est besoin de maintenir l'ordre régulier de donner de nouvelles armes à la loi. En effet, la loi est suffisamment armée.

D'ailleurs, l'orateur ne voit dans tous les griefs formulés par le rapport que des questions de personnel.

Or, il est sans exemple qu'une simple question de personnel serve de prétexte à la suppression d'une institution. (Applaudissements à gauche.)

Mais, nous dit-on, nous ne supprimons pas le droit municipal. Voyons, c'est le régime de Paris qu'on veut nous appliquer. Quel est ce régime?

C'est la suppression du maire et sa substitution par le préfet; l'état civil remis à certains fonctionnaires.

Le conseil élu, mais d'une manière qui dépasse tout ce qui est utile, et qui peut, je crois, compromettre le but que l'on veut atteindre.

C'est enfin une faculté pour le gouvernement de maintenir ou non le conseil municipal. Cela ne constitue pas une réforme, mais une suppression du droit municipal.

C'est tout autre accompli pour la ville de Paris. Pour la ville de Lyon, c'est réellement un desideratum de la commission. (Bruit de conversations particulières.)

Pardon, messieurs, j'entends malgré moi vos conversations et je ne puis suivre le fil de mon discours.

M. le Président, président. — Messieurs, je vous prie de faire silence.

M. Le Royer entre dans le détail des droits qui constituent les municipalités. Et dans ces droits, le terme de l'état civil est un des droits essentiels de la municipalité. Tout, absolument tout, est supprimé par le projet de la commission.

La direction de la sûreté générale est confiée au préfet. L'inspection des prisons est confiée au préfet. L'inspection des établissements de bienfaisance est confiée au préfet. L'inspection des établissements de bienfaisance est confiée au préfet.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C'est pas là une réforme anodine, c'est le retour plus ou moins prochain au régime qui a régné pendant vingt ans, sous l'empire; vous arrivez bientôt à la dissolution du conseil municipal, à la suppression de ce conseil, et vous arrivez fatalement à la commission municipale.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C'est pas là une réforme anodine, c'est le retour plus ou moins prochain au régime qui a régné pendant vingt ans, sous l'empire; vous arrivez bientôt à la dissolution du conseil municipal, à la suppression de ce conseil, et vous arrivez fatalement à la commission municipale.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C'est pas là une réforme anodine, c'est le retour plus ou moins prochain au régime qui a régné pendant vingt ans, sous l'empire; vous arrivez bientôt à la dissolution du conseil municipal, à la suppression de ce conseil, et vous arrivez fatalement à la commission municipale.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C'est pas là une réforme anodine, c'est le retour plus ou moins prochain au régime qui a régné pendant vingt ans, sous l'empire; vous arrivez bientôt à la dissolution du conseil municipal, à la suppression de ce conseil, et vous arrivez fatalement à la commission municipale.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C'est pas là une réforme anodine, c'est le retour plus ou moins prochain au régime qui a régné pendant vingt ans, sous l'empire; vous arrivez bientôt à la dissolution du conseil municipal, à la suppression de ce conseil, et vous arrivez fatalement à la commission municipale.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C'est pas là une réforme anodine, c'est le retour plus ou moins prochain au régime qui a régné pendant vingt ans, sous l'empire; vous arrivez bientôt à la dissolution du conseil municipal, à la suppression de ce conseil, et vous arrivez fatalement à la commission municipale.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C'est pas là une réforme anodine, c'est le retour plus ou moins prochain au régime qui a régné pendant vingt ans, sous l'empire; vous arrivez bientôt à la dissolution du conseil municipal, à la suppression de ce conseil, et vous arrivez fatalement à la commission municipale.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C'est pas là une réforme anodine, c'est le retour plus ou moins prochain au régime qui a régné pendant vingt ans, sous l'empire; vous arrivez bientôt à la dissolution du conseil municipal, à la suppression de ce conseil, et vous arrivez fatalement à la commission municipale.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C'est pas là une réforme anodine, c'est le retour plus ou moins prochain au régime qui a régné pendant vingt ans, sous l'empire; vous arrivez bientôt à la dissolution du conseil municipal, à la suppression de ce conseil, et vous arrivez fatalement à la commission municipale.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C'est pas là une réforme anodine, c'est le retour plus ou moins prochain au régime qui a régné pendant vingt ans, sous l'empire; vous arrivez bientôt à la dissolution du conseil municipal, à la suppression de ce conseil, et vous arrivez fatalement à la commission municipale.

Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés? Comment voit-on que la population lyonnaise, qui est si fière de ses institutions, se laisse ainsi dépouiller de ses libertés?

C

miner plus en détail cet intéressant sujet, il ne s'agit aujourd'hui pour nous que de rendre le plus sympathique hommage à la mémoire d'un homme qui laissera un nom distingué dans les annales artistiques de notre ville.

M. le préfet du Rhône vient de prendre l'arrêté suivant qui complète celui qu'il avait pris il y a quinze jours et qui confirme le fait que nous avions dit déjà à propos de M. le maire de Charly.

Le préfet du département du Rhône, Vu l'arrêté, en date du 20 mars courant, qui convoque l'assemblée des électeurs de la commune de Charly pour le dimanche 6 avril prochain, à l'effet de procéder à l'élection de cinq conseillers municipaux, en remplacement de MM. Peyolle, Montillet, Thibaudier, Bouchard et Bouyer fils, démissionnaires ; Vu la démission de M. Frenet, comme maire et comme conseiller municipal de ladite commune ; Considérant que par suite de cette nouvelle démission il y a lieu d'élire un conseiller municipal de plus ;

ARRÊTE. — L'Assemblée des électeurs de la commune de Charly élira dimanche prochain 6 avril, six conseillers municipaux au lieu de cinq. Art. 2. — L'expédition du présent arrêté sera adressée à M. Couchoud, adjoint au maire de la commune de Charly, chargé d'en assurer l'exécution, et de le faire publier et afficher dans toute l'étendue de la commune. Lyon, le 31 mars 1873.

Le préfet du Rhône, CANTONNET.

Par arrêté de M. le préfet du Rhône, est interdite, dans le Rhône et dans la Saône, la pêche de toutes espèces de poissons y compris la truite, depuis le 15 avril prochain au lever du soleil jusqu'au 15 juin au lever du soleil.

Le maire de Lyon a l'honneur d'informer les marchands, commerçants et industriels, en un mot les contribuables assujettis à la patente, qu'ils subiront, à partir du 1^{er} janvier 1873, les augmentations résultant des lois votées par l'Assemblée nationale dans ses séances des 16 et 23 juillet 1873 ;

La première de ces lois dispose : Article premier. — En sus des centimes généraux affectation spéciale, il sera perçu au profit du Trésor, pour l'année 1873, 60 centimes additionnels au principal de la contribution des patentes.

La seconde est ainsi conçue :

A partir du 1^{er} janvier 1873, les contributions directes dont le taux est déterminé par le chiffre de la population, seront établies dans la ville de Lyon, y compris les anciennes communes de la Croix-Rousse, de la Croix-Rousse et de Vaise conformément aux lois spéciales qui en régissent l'assiette, sauf les exceptions ci-après :

1^{re} L'augmentation résultant du changement du tarif de la contribution des portes et fenêtres et des patentes, en ce qui concerne l'ancienne commune de la Croix-Rousse, sera appliquée pour la moitié pendant cinq ans, du 1^{er} janvier 1873 au 1^{er} janvier 1878 ; et en totalité, à partir de cette dernière époque ;

2^e L'augmentation résultant du changement de tarif pour les mêmes contributions, sera appliquée dans l'ancienne commune de Vaise ;

Pour un tiers, pendant cinq ans, du 1^{er} janvier 1873 au 1^{er} janvier 1878 ;

Pour les deux tiers, pendant les cinq années suivantes.

En totalité, à partir du 1^{er} janvier 1883. Le tableau suivant indique, les augmentations apportées à la contribution des portes et fenêtres et patentes par cette dernière loi, en ce qui concerne :

La Guillotière-Broteaux assimilée à Lyon.

Portes et fenêtres.....	27.581
Patentes.....	46.097
Total.....	73.678

La Croix-Rousse augmentée de moitié.

Portes et fenêtres.....	18.803
Patentes.....	30.692
Total.....	49.495

Vaise augmentée du tiers.

Portes et fenêtres.....	47.511
Patentes.....	37.398
Total.....	84.909

Total.....

Portes et fenêtres.....	63.895
Patentes.....	114.187
Total.....	178.082

Dans ces totaux ne figure pas le produit des 60 centimes (loi du 16 juillet) qui, s'ajoutant aux autres centimes additionnels, modifient les patentes de chaque assujetti, suivant la classe à laquelle il appartient.

Noire place est vivement impressionnée par la suspension de paiements de l'importante et honorable maison M. P. et C. B.

La baisse persistante des cotons asiatiques et la mévente sont l'unique cause de ce malheur commercial ; une réunion des principaux banquiers et des créanciers importants a eu lieu aujourd'hui pour indiquer les mesures à prendre.

On estime que la fabrique de Lyon, si éprouvée cette année, est créancière d'environ 800,000 fr. Il est impossible de dire quelle sera la perte, car elle dépendra de la réalisation ou non au moins heureuse d'un stock considérable de soies.

Nous avons lieu de croire que ce malheur événement ne donnera pas lieu à des sacrifices sensibles pour les intéressés, car les honoraires chefs de la maison qui succombe ont justement pensé que leur devoir était de suspendre leurs opérations au moment même où ils pouvaient constater que leur capital avait disparu.

Par une lettre à un député qui l'avait consulté sur l'interprétation d'un passage de la nouvelle loi militaire, M. le ministre de la guerre déclare que, le remplacement étant supprimé d'une façon absolue depuis le 1^{er} janvier, les jeunes soldats de la classe de 1871, dont les remplaçants ont été déclarés insonnables ou déserteurs, n'ont plus aujourd'hui la faculté de se faire remplacer de nouveau.

M. Mazarin, chargé d'affaires de la république de l'Uruguay, passe aujourd'hui dans notre ville.

Le Courrier de Marseille a en ce matin un retard de 45 minutes.

Ces jours-ci, on craignait que la nouvelle loi ne causât quelques accidents aux arbres fruitiers qui sont tous en pleine floraison.

La vigne n'a pas encore bougé. Le ciel est resté voilé et jusqu'à présent aucun accident n'est arrivé.

La prochaine lune, dite *lune rose*, tient ses cultivateurs dans une attente délicate, car elle est censée leur causer de graves dommages, et une malinade, peut détruire toutes les récoltes.

Les colzas présentent leurs fleurs luxuriantes et promettent une grande abondance.

Beaucoup de cultivateurs ou propriétaires de jardins négligent de fumer leurs terrains qu'ils destinent aux pommes de terre. Ils s'imaginent que cette culture peut se passer d'engrais. C'est une erreur. On en trouve la preuve dans les résultats que certains agriculteurs ont obtenus sur une même surface de terrain, en se servant d'engrais différents pour les mêmes semences de pommes de terre.

Voici ces résultats : Sans aucun engrais, 134 kil. Avec fumier d'écurie, 146 Poulainée mêlée de sable ou marne, 156 De la chaux seule (crabe ou marne), 190 Sciure et cendre de bois, 315 Fumier de vache sans mélange, 418 Enfin, du fumier d'étable, mélangé avec de la mousse et de la vase d'étang a produit, 418

Le résultat de cette comparaison que le terrain auquel tout engrais a manqué a produit beaucoup moins ; dans le terrain le mieux améuni, on a récolté 284 kil. de pommes de terre en plus.

M. le ministre de l'intérieur a accordé des allocations importantes aux différentes sociétés de secours alsaciennes et lorraines qui ont été fondées à Lyon.

Le comité de Mgr l'archevêque a obtenu une allocation de 20,000 fr. ; le comité de la rue Adélaïde-Perrin a reçu 10,000 fr. ; la société de secours mutuels également 10,000 fr. Ces sommes ont été reçues avec la plus vive reconnaissance par les trois sociétés.

Puisque nous parlons des œuvres alsaciennes et lorraines de Lyon, rappelons à nos lecteurs que la loterie pour l'orphelinat de M^{lle} Gagny, rue Vaubecourt, 8, sera prochainement tirée, et rappelons-leur aussi que les dons continuent à être reçus à l'orphelinat. Nous engageons vivement toutes les âmes charitables à s'intéresser à cette œuvre, qui est exécutée à tous égards. M^{lle} Gagny a recueilli une trentaine de petits orphelins des pays annexés ; elle les soigne avec un dévouement sans égal ; son orphelinat est admirablement tenu, et si nous avions un vœu à exprimer, ce serait que M. le ministre voudrait bien comprendre cet utile établissement parmi ceux auxquels il accorde des secours.

Le cirque Cottrelly a été mis en émoi, avant-hier, par un petit drame intime d'un certain intérêt.

Juliette, une des juments favorites de l'intelligent impresario, donnait depuis quelques temps des signes évidents de malaise. Elle était sujette à de fréquentes indispositions, et chacun craignait de la voir devenir hydrophique.

Il y a deux jours, un des garçons d'écurie, en lui apportant, le matin, son picotin d'avoine, aperçut un petit animal qu'il prit pour un chien.

Constatation faite, c'était un petit mulet, frais émoulu, qui gambadait autour de sa mère.

Un mulet ! que signifie... ? se disent tous les écuriers.

On se souvient alors qu'il y a quelque temps, Roméo, un baudet de la plus belle espèce avait fredonné avec Juliette des romances langoureuses, et on s'explique le prodige.

La mère et l'enfant se portent bien. Juliette a déjà repris ses travaux à la grande satisfaction du public, qui vient tous les soirs applaudir les admirables chevaux de M. Cottrelly et l'inimitable mis Marilla, la ravissante jeune personne qui jongle avec des hommes comme vous jonglez avec des gobelets.

Ce soir, représentation extraordinaire avec le concours des sœurs de trompe. Demain, 1^{er} début de M. Lémange, l'homme-grenouille.

Comme nous l'avons dit hier, une tentative d'assassinat a été commise avant-hier matin, cours Lafayette, 68. Le meurtrier est un Suisse, originaire de Bâle, nommé Wassermann ; il est âgé de 28 ans.

Voici dans quelles circonstances a eu lieu le crime.

Wassermann vivait depuis quelques années maritalement avec Sarah Dobler, il l'avait connue en Suisse et il y a dix-huit mois, quand il vint s'installer à Lyon, il l'amena avec lui.

Mais bientôt, Wassermann appelé à Genève, laissa Sarah seule à Lyon ; il y a environ un an de cela.

Pendant ce temps la jeune fille fit la connaissance d'un jeune homme, un soldat, dit-on, dont le congé était sur le point d'expirer.

Elle écrivit à Wassermann, qui feignit de se désigner.

Le 16 mars dernier il vint à Lyon, y vit le futur de Sarah, en reçut l'aveu qu'il ne recherchait Sarah que pour l'épouser, Wassermann dit que, dans ce cas-là, il respecterait leur liaison.

Il repartit le 20 pour Genève, revint le 2 avril, il se cacha le soir, en arrivant, avec Sarah, qui, effrayée de son exaspération, profita de son sommeil pour s'enfuir.

Elle revint à cinq heures du matin, mais se cacha dans une chambre de la maison garnie, dont elle ferma la porte à clef.

Wassermann descendit à 7 heures et demie chez le propriétaire.

Il paraissait calme ; on fit venir Sarah, une réconciliation eut lieu, et Wassermann engagea même vivement la jeune fille à profiter de l'occasion qui s'offrait pour elle de faire un mariage convenable.

Tout semblait terminé ; Sarah Dobler remonta dans sa chambre, accompagnée de Wassermann, de plus en plus aimable.

Un instant après, des cris attirèrent l'attention des voisins : ils montent dans la chambre et voient Wassermann un couteau à la main, frappant la pauvre fille qui se débattait. On s'élança sur lui, on le sépara.

Pendant qu'on produisait des soins à la jeune fille, Wassermann s'enfuit : on l'arrêta rue Garibaldi ; il tenait encore à la main le couteau qui avait servi à commettre le crime ; c'est un couteau de boucher qu'il avait pris dans la chambre de son ancienne maîtresse.

Une jeune fille de la maison L., brodeuse qui s'était interposée entre le meurtrier et sa victime a reçu à la cuisse gauche un coup de couteau, heureusement sans gravité.

Quant à Sarah Dobler, son état est désespéré ; elle a reçu dans la région du cœur plusieurs blessures.

Le cadavre d'un enfant nouveau-né a été trouvé hier sur la montée des SS, près le fort Saint-Jean.

D'après les constatations médicales du docteur Gromier, il aurait succombé faute de soins.

Le 22 février dernier, vers sept heures et demie du soir, deux préposés des douanes à Bellegarde, en service de circulation, rencontrèrent un individu portant un sac qu'il soupçonnerait contenir de la contrebande. « Qui êtes-vous ? » demanda l'un des douaniers. « Je suis un douanier », répondit l'autre, et il leur montra son uniforme, dont le sac jeté par lui roula vers la Valsère d'où il s'était saisi sur la rive de cette rivière.

L'inconnu déclare alors qu'il ne veut pas suivre les préposés ; fussent-ils quatre, on ne l'emmènera pas. Une lutte s'engagea non sans danger pour les acteurs, vu l'endroit escarpé où ils se trouvent.

Les douaniers parvinrent à saisir leur adversaire et à l'entraîner jusqu'au Redan, à trois mètres au-dessous de la route nationale, il leur échappa de nouveau en se lançant dans les ravins. Il quitta sa blouse ; son gilet, sa chemise en laine, et s'apprêta à se précipiter dans la Valsère quand il est rejoint par les agents.

La lutte corps à corps recommença ; les douaniers ont enfilé le dessous. Ils garrotèrent leur prisonnier ; mais celui-ci desserra la corde avec laquelle il avait été attaché, et s'échappa encore dans le ravin où il faillit entraîner les douaniers. Ils le découvrirent dans l'ombre de la nuit à la lueur d'allumettes chimiques.

Il s'affirma dans le procès-verbal qu'il s'agit d'un nommé Chataignat (Louis), âgé de 26 ans, sans profession, demeurant à Yverville. Ils ont trouvé le sac dont il était porteur, contenant du tabac étranger, l'ont saisi ainsi que les objets laissés sur le lieu de l'attaque.

Cité à comparaitre devant le tribunal correctionnel de Nantua pour les faits ci-dessus rapportés sommairement et pour opposition violente à l'exercice des fonctions des préposés des douanes, Chataignat, à l'audience du 28 mars, déclare qu'il s'inscrit en faux contre le procès-verbal dressé, et offre de prouver son alibi.

Le tribunal a admis Chataignat à faire la preuve. (Abeille.)

Dimanche a eu lieu le banquet annuel des anciens élèves de la Martinière. Les vastes salons de l'hôtel Beauquis avaient peine à contenir les nombreux amis réunis pour cette fête intime à laquelle assistait M. le directeur de l'école.

Différents toasts ont été portés à la mémoire du major Martin fondateur de la Martinière et à celle des intelligents administrateurs et professeurs qui ont su organiser dans notre ville, d'une manière appropriée à ses besoins, un véritable enseignement spécial technique et industriel mis à la portée de jeunes intelligences de quinze ans, bien avant qu'il ne fût question en France d'enseignement de ce genre et près de quarante années avant qu'un ministre de l'instruction publique ne songeât à la création d'écoles professionnelles.

Le président a annoncé à la réunion qu'il serait permis à la Société des anciens élèves de rappeler et de perpétuer la mémoire des camarades morts pour la défense du sol pendant les funestes événements de 1870-71.

A cet effet une plaque de marbre noir serait placée dans la cour de l'école, et sur cette plaque on graverait les noms des élèves qui ont trouvé la mort dans notre dernière guerre.

Nous informons le public que pour la complète réalisation de ce projet il est fait appel à l'obligation de toutes les personnes qui auraient connu des anciens élèves de la Martinière morts devant l'ennemi ou ayant succombé aux suites de leurs blessures.

Ces personnes sont instamment priées de vouloir bien, dans le plus bref délai, faire parvenir à la Société toutes les indications de nature à la renseigner ou à faciliter ses recherches.

Revue au secrétariat de la société des élèves de la Martinière, 55, rue des Augustins.

L'ouverture annulée du Restaurant-Chalet du Parc de la Tête-d'Or aura lieu le dimanche 6 avril.

Santé à tous rendue sans médecine par la diététique (par M. de Saint-Réal) de Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésière du Barry, qui combat avec succès, sans médecine ni purge, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, nausées, vents, aigreurs, acidités, pituites, glaires, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plushkov, M. la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718. Ticheville (Orne), 20 mars. Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydrophiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGVIN, curé, la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En vente : 1 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 1 fr. 40 ; 1/4 kil., 75 c. ; 32 fr., 12 kil., 80 fr. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Ballardier et Sabourault, Tareil, épicerie, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Napoléon, pharmacie, rue de la République, 10. — Les Revalésières chocolatées rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 1/2 tasses, 2 fr. 25 ; de 5/8 tasses, 3 fr. 50 ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste.

EXPOSITION GÉNÉRALE ET MISE EN VENTE

Aujourd'hui et jours suivants

DES MEILLEURS MODÈLES CONFECTIONNÉS

Pour le Printemps et l'Été

AVEC UNE ÉCONOMIE RÉELLE DE 60 POUR CENT



ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

POMMADE AU GOUDRON infallible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Prépara

par ASTIER, parfumeur à Paris. — PRIX du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

MÉDAILLE D'OR
à l'Exposition de Lyon
—0-0—

RENAUDUSINE

DE ET

TABOURIN LEMAIRE

L'AMALGAM est la partie ferrugineuse et colo-

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

L'HÉMATOSINE est donc un produit *naturel* bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature, *et déjà digéré*.

L'HÉMATOSINE ne consomme pas. Elle passe très-bien.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans
les cas d'une carence en hémoglobine dans le sang.

LE HÉMATOBLASTE les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des en-

AVEC L'HÉMATOSINE le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.

SE TROUVE CHEZ DESNOIX & Co
RUE DU TEMPLE, 22, A PARIS

BULLETIN FINANCIER

BULLETIN FINANCIER	
Dr Prix	
935 ..	Lyon, 4 avril.
... ..	Le marché résiste très-bien à la petite crise que nous traversons et jusqu'à présent les acheteurs ou hausseurs ont su la défendre avec succès.
410 50	Ici aujourd'hui, nous avons eu une bourse extrêmement ferme et encore assez affairée. Les 3 0/0 s'est tenu entre 55.90 et 55.87 1/2, le 5 0/0 1871 à 89.75 et le 5 0/0 1873 entre 91.05 et 91.15. On faisait des primes pour toutes les échéances et on a traité du dont 0.50 pour fin mai, de 92.45 à 92.35.
507 50	Les nouvelles financières des différents marchés sont plutôt meilleures. Le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre n'a pas été élevé hier et l'écrit d'Allemagne que l'argent y est de nouveau moins rare et moins cher.
417 50	Le 5 0/0 Italien malgré cela reste lourd à 64.77 1/2 et l'Autrichien à 773.
438 75	On ne fait rien en Lombards et la valeur n'est même pas cotée.
286 25	La spéculation au jour le jour s'occupe surtout on ce moment des valeurs du Suez. L'action oscillait entre 472.50 et 469.12 1/2, et les primes dont 10 de 480 à 475.
972 50	Les délégations valent 420 et 419.37 1/2. Tout s'escompte à la Bourse, et c'est en prévision des recettes meilleures et des coupons qu'elles permettent que l'on s'échauffe ainsi; il nous semble que l'on voit de bien loin et que l'on va bien vite.
472 50	Le marché des valeurs locales était animé. Les actions de la Cie des Eaux restent cotées 386, celles du chemin de fer de la Croix-Rousse à 345, celles des bateaux Mouchés à 600.
274 75	Le Gaz de Vêrone est demandé à 550.
267 50	Terrenoire vaut 462.50, et Fourchambault monte de 22.50 à 632.50.
267 50	Les actions des mines montent encore. Saint-Etienne de 300 à 305, Rive-de-Gier de 144 à 145. Montrambert se tient très-ferme entre 500 et 498, La Loire est immobile à 310.
458 75	Les actions de la Société Lyonnaise gagnent 1.25 à 561.25, prix auquel elles restent demandées.
... ..	Le marché des obligations se ranime et tous les prix sont plus fermes. L'influence des coupons qui se payent depuis le 1 ^{er} courant se fait déjà sentir.
500 50	Or, 3 0/00.
247 ..	Londres, immobile de 25.36 à 25.41.
255 ..	
264 50	
271 ..	
370 ..	
341 ..	
431 25	
114 ..	
297 50	

CHIVAS.

1944 40

Pervert Court